



**Coca-Cola Europacific Partners France annonce un nouveau projet d'investissement de 32 millions d'euros qui marque la création de son Centre industriel d'excellence d'Ile-de-France à Grigny (91)**

**Un site modernisé, aux capacités de production renforcées, sur lequel seront transférées les activités de son site de Clamart (92)**

*Communiqué de presse  
Issy-les-Moulineaux, le 15 février 2024*

L'annonce d'un projet d'investissement de 32 millions d'euros sur le site de Grigny fait suite à un premier engagement de 114 millions d'euros communiqué en mai 2023. Ces investissements traduisent la volonté de Coca-Cola Europacific Partners (CCEP) de faire de Grigny son Centre industriel d'excellence en Ile-de-France et d'accélérer sur des solutions d'emballages permettant de réduire l'empreinte carbone de ses activités, en s'appuyant notamment sur une véritable économie circulaire des emballages.

CCEP France, filiale française de Coca-Cola Europacific Partners, est le leader des boissons sans alcool en France. 95% des produits que l'entreprise distribue en France sont produits dans l'un des 5 sites français du groupe, dont deux en Ile-de-France, l'un à Clamart et l'autre à Grigny.

Le projet d'investissement de 32 millions d'euros annoncé aujourd'hui comprend l'installation à Grigny **de la ligne de production de Verre Consigné la plus rapide et la plus flexible en France**, d'une capacité maximale de 60 000 bouteilles par heure. Elle permettrait de mettre en bouteille des boissons plates et gazeuses, dans différentes tailles de contenants, des bouteilles de 25cl ou 33cl disponibles dans les cafés et restaurants jusqu'à la bouteille d'un litre.

Cet outil viendrait répondre à l'enjeu de développement d'une véritable économie circulaire des emballages dans le premier bassin de consommation français, en parallèle de l'incorporation croissante de matière recyclée dans nos emballages.

Par ailleurs, l'ensemble des investissements annoncés sur le site de Grigny permettrait d'améliorer les conditions de travail (cantine, vestiaires), d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation du site (chauffage géothermique, panneaux solaires) et d'internaliser une grande partie du stockage des produits destinés à l'Ile-de-France.

Pour **François Gay-Bellile, PDG de CCEP France**, « *ce nouveau projet d'investissement témoigne de la confiance de CCEP dans la capacité de la France à accélérer sur la voie de la transition environnementale sur laquelle le groupe s'est engagé. La création du Centre industriel d'excellence d'Ile-de-France à Grigny nous permettrait, dès 2025, de réunir les*

*conditions pour notre croissance tout en mettant en place les fondations nécessaires pour atteindre le « Net Zero » en 2040 ».*

Une fois les travaux finalisés, le site de Grigny, situé dans une zone industrielle bien connectée aux infrastructures routières, serait ainsi en mesure d'absorber les volumes actuellement produits sur le site CCEP de Clamart. Ce dernier, construit en 1965, est le plus ancien site de CCEP en France.

Il se situe aujourd'hui au cœur d'une zone urbaine en plein développement, ce qui contraint les activités et limite significativement tout potentiel de développement du site à moyen terme, compromettant ainsi la compétitivité du Groupe en France.

Le transfert vers le site de Grigny des activités du site de Clamart, dont les lignes de production de bouteilles en PET recyclé de 50cl et des produits sans emballages destinés à la restauration rapide Bag In Box et Méga Bag In Box, serait achevé à la fin 2025.

Il conduirait au transfert de 106 postes de Clamart à Grigny, à la suppression de 47 postes et à terme à la fermeture du site de Clamart. A la suite de la mise en œuvre de ce projet, ce sont plus de 400 collaborateurs qui seraient réunis à Grigny.

Par ailleurs, dans le cadre de sa dynamique industrielle entamée depuis trois ans, CCEP rappelle avoir créé 113 postes de travail permanents dans ses usines et fonctions associées en 2023. Plus d'une quarantaine de nouveaux recrutements sur ce périmètre sont également prévus en 2024.

Dans le cadre de ce projet, notre volonté est de privilégier le dialogue social avec les représentants du personnel afin de mettre en place toutes les mesures sociales nécessaires pour en limiter les conséquences, notamment celles favorisant les reclassements internes, avec des mesures d'accompagnement à la mobilité géographique et fonctionnelle, ainsi que les départs volontaires.